ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. N.

1. 38

Memoire

L'emplacement de l'Ecole de Chirurgie de Paris, centre des instructions d'un art aussi important à l'humanité, etoit resserré dans des bornes trop etroites: Le grand nombre d'étudians qui s'y rendent tant des Provinces du Royaume que des Pays etrangers ne pouvoit y etre admis qu'en partie: les cours et Lecons qui y sont etablis par les liberalités du feu Roy, restoient sans fruit pour la plus part d'entre eux, faute de pouvoir y donner accès à tous: la Bibliotheque y etoit entassée sans ordre, et par là meme sans utilité dans une espece de galetas où l'on etoit obligé d'accumuler egallement à pure perte, les pieces et preparations anatomiques, les instrumens et machines: les Eleves sages-femmes y prenoient leurs lecons dans le meme lieu où se rassembloient les etudians: Il n'y avoit point de salles pour y recevoir et visiter les malades indigens qui y ont recours chaque jour aux lumieres des maitres qui s'y assemblent: les seances de l'academie souvent confondues avec les actes du College et avec ceux des recipiendaires, ne pouvoient se ~~tenir~~ tenir avec tout le recueillement qu'exigent ces sortes d'exercices: ceux de l'Ecole pratique où les jeunes etudians sont formés sur les cadavres au manuel des operations les plus importantes de l'art, etoient relegués dans une maison etrangere tenue à loyer dans un quartier eloigné hors de la vue des chefs de l'Ecole.

Ces inconveniens et plusieurs autres que rappellent

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 9 d. 9 n° 2

Les Lettres Patentes du 4. 9.bre 1769, déterminèrent le feu Roy, sur les representations qui lui furent faites, à acquerir de l'administration du College de Louis le Grand, une partie des maisons composant l'ancien College de Bourgogne pour, sur leur emplacement, y faire construire de nouvelles Ecoles de Chirurgie assés spacieuses pour y reunir les differens objets qui forment l'ensemble de cet etablissement utile. Les Lettres Patentes qui le confirment cette acquisition sont du 24. 9.bre 1769.

Il fut en consequence dressé differens plans des constructions qui devoient etre elevées sur ce terrein, et par arrêt du 29 mars suivant, S.M en approuvant ceux qu'Elle avoit choisi d'elle meme d'après les dessins du Sr. Gondoin, ordonna que led. Sr. Gondoin demeureroit chargé des dites constructions et que les fonds en seroient fournis par le Tresor Royal suivant et conformement aux ordonnances que S.M. feroit expedier à cet effet. Le devis des ouvrages, montant a neuf cent .... fut en meme temps presenté a M. l'abbé Terrai avec le Plan qu'il arreta. ces differentes pieces, sont cy jointes.

L'Edifice fut aussitot commencé (en 1770) Il a eté suivi depuis avec la plus grande activité, ensorte que la totalité des Batimens sera couverte a la fin du present mois de 9.bre (1774) La plus part des embelissemens et decorations sont aussi terminées de maniere que le devis est rempli au dela des trois quarts, et qu'ainsi les operations faites jusqu'à ce moment montent à près de 800 mille livres.

Mais sur cette somme de 800 mille livres, il a été seulement délivré ~~par le tresor Royal en effets~~, celle de six cent mille livres en différents tems, savoir en février 1772 —— 200,000

En février 1773 —— 100,000

En Janv. 1774 —— 200,000

En may 1774 —— 100,000

Total —— 600,000

Les payements ont été effectués sur des ordonnances expédiées au nom de l'archytecte sur le tresor Royal où elles ont été converties en assignations sur le Domaine et Bois.

À mesure que les fonds ont rentré, ils ont été distribués aux entrepreneurs au prorata de leurs ouvrages suivant les quittances qu'ils en ont données et que l'archytecte sur d'unie à premier ordre. On conçoit que ces rentrées se faisant lentement, il a fallu pour n'apporter aucun retard dans les constructions, aider les ouvriers par des avances souvent considérables que le S.r de Lamartinière a tiré de sa bourse et de celle de ses amis. Il y a actuellement pour plus de cent mille livres de ces avances. L'archytecte au surplus a apporté la plus grande œconomie dans les constructions, et il est en état d'assurer que par les justes mesures qu'il a prises, la dépense n'excédera pas celle fixée par son devis.

Il suit de l'exposé cy dessus que la construction d'une nouvelle École de Chirurgie étoit indispensable pour ne pas laisser perdre le fruit d'un établissement déjà tout formé pour le bien de l'humanité : Que le devis

~~Trésor~~

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

des Batimens suivant le plan arreté, est presque rempli :
Que cependant il n'a eté delivré qu'un fond de 600 mille
livres sur les 900 etant a quoi se monte le total
des constructions : que par consequent il est encore
besoin d'une somme de 300 mille livres pour achever ~~un~~ le
dernier monument consacré par le feu Roy au bien de ses sujets
et au progrès de l'art qui leur est le plus essentiel.

La Martinière supplie Monseigneur le
Controleur General de vouloir bien ordonner la delivrance
de ces nouveaux fonds. ~~Il est trop ami de l'humanité et~~
+ ~~La cor~~ ~~trop jaloux du progrès des arts qui tendent à sa conservation~~
~~la conservation des citoyens pour douter qu'il ne~~ Il est
digne de lui et de ses sentiments patriotiques de mettre
la dernière main a la consommation d'un etablissement
entierement destiné a la perfection de l'art qui
tient sans contredit entre tous les autres le premier
rang. ~~ ~~